

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUIN 1925.

Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets de l'exercice 1925 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. **CARLIER**.

MESSIEURS.

Les Chambres ont voté à ce jour six douzièmes provisoires.

Le Gouvernement leur propose de voter deux nouveaux douzièmes afin de faire face aux dépenses de l'État jusqu'à fin août.

Tenant compte des circonstances exceptionnelles qui ont retardé la discussion des Budgets, la Commission, à l'unanimité, vous propose le vote de ces crédits.

Le Rapporteur,
ÉMILE CARLIER.

Le Président,
MAURICE PIRMEZ.

(1) Projet de loi, n° 6.

(2) La Commission, présidée par M. Pirmez, était composée de MM. Amelot, Carlier, De Bruyne (Aug.), Hallet, Pirmez, Poncelet et Vanden Corput.